

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 05 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (53):

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI et M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : MM Jean-Louis MOLINIE et Pascal SANCHEZ

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE, et MM. Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : M. André APPARITIO, suppléant

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Evelyne CASEROTTO, Agnès DOLLE, Aurore FONTANEL, Marylène PAILLARES, Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : M. Roland MONTHEAU

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Laurent : M. Guy CLUA

Saint Pé Saint Simon : M. Claude MARIN, suppléant

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Alain CAME, suppléant

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN et M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (1):

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS, suppléé par M. André APPARITIO

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT, suppléée par M. Claude MARIN

Sos-Gueyze-Meylan : M. Bernard MARTIN, suppléé par M. Alain CAME

Membre absent non excusé (1):

Nérac : M. Eric DEJEAN

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

00 Approbation du dernier compte rendu de Conseil Communautaire (séance du 22 mars 2017)

Comptes administratifs exercice 2016

- 01 Désignation de la Présidence de séance
- 02 Budget Principal CCVA 362
- 03 Budget Principal CCCA 250
- 04 Budget Principal CC Mézinais 132
- 05 Budget Autonome Photovoltaïque 253
- 06 Budget Annexe ZA Caudan 251
- 07 Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac
- 08 Budget Annexe ZA à Buzet
- 09 Budget Annexe ZA CC Val d'Albret
- 10 Budget Annexe lotissement Xaintrailles
- 11 Budget Annexe lotissement St Laurent
- 12 Budget Annexe lotissement Buzet

Comptes de gestion exercice 2016

- 13 Budget Principal CCVA 362
- 14 Budget Principal CCCA 250
- 15 Budget Principal CC Mézinais 132
- 16 Budget Autonome Photovoltaïque 253
- 17 Budget Annexe ZA Caudan 251
- 18 Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac
- 19 Budget Annexe ZA à Buzet
- 20 Budget Annexe ZA CC Val d'Albret
- 21 Budget Annexe lotissement Xaintrailles
- 22 Budget Annexe lotissement St Laurent
- 23 Budget Annexe lotissement Buzet

Affectations du résultat de l'exercice 2016

- 24 Budget Principal CCVA 362
- 25 Budget Principal CCCA 250
- 26 Budget Principal CC Mézinais 132
- 27 Budget Principal SMPA 131
- 28 Budget Autonome Photovoltaïque 253
- 29 Budget Annexe ZA Caudan 251
- 30 Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac
- 31 Budget Annexe ZA à Buzet
- 32 Budget Annexe ZA CC Val d'Albret
- 33 Budget Annexe lotissement Xaintrailles
- 34 Budget Annexe lotissement St Laurent
- 35 Budget Annexe lotissement Buzet
- 36 Vote des taux

Budgets Primitifs 2017

- 37 Budget Principal Albret Communauté
- 38 Budget Autonome Photovoltaïque

- 39 Budget Annexe ZA Caudan
- 40 Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac
- 41 Budget Annexe ZA à Buzet
- 42 Budget Annexe ZA CC Val d'Albret
- 43 Budget Annexe lotissement Xaintrailles
- 44 Budget Annexe lotissement St Laurent
- 45 Budget Annexe lotissement Buzet
- 46 Budget Annexe ZA LARQUE MONTESQUIEU
- 47 Budget Annexe CCVA COMBLAT AC
- 48 Budget Annexe ateliers relais DUCOS
- 49 Budget Annexe ateliers relais SABATHE
- 50 Budget Annexe ateliers relais SCI 2M
- 51 Budget Annexe ateliers relais LAUGA
- 52 Budget Annexe ateliers relais MIRAULT
- 53 Budget Annexe ateliers relais SARREMEJAN
- 54 Budget Annexe ZA DU PIN NERAC
- 55 Attribution du marché fauchage
- 56 Marché de granulats – avenant n°1
- 57 Marché d'émulsion-bitume – avenant n°1
- 58 Conditions d'utilisation des véhicules de service – Règlement intérieur
- 59 Commune de Xaintrailles – Bilan de la concertation (tableau annexé)
- 60 Commune de Xaintrailles – Arrêt du PLU
- 61 DSP Port de Buzet – Approbation des tarifs 2017
- 62 Tableau des effectifs – Actualisation

00 – Adoption du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Préambule du Président

« Mesdames, Messieurs, chers délégués communautaires
Nous sommes réunis ce soir pour voter le 1^{er} budget d'Albret Communauté. Un budget qui est la somme des résultats des 4 anciennes collectivités. Notre rôle durant ce conseil est de préparer le mieux possible l'avenir dans le contexte difficile que l'on connaît tous.
En dehors de tout jugement de valeur, de toute politique politicienne, il est de notre devoir d'être pragmatique. Le principe de réalité nous rattrape, à nous d'être clairs et de résoudre les problèmes.
Ce budget 2017 fait face à au moins trois éléments majeurs : les baisses drastiques des recettes depuis trois années, la non compensation de ces pertes et l'arrivée de nouvelles compétences.
Alors oui on peut accuser untel ou untel, voire le voisin plus fautif ou fautif de tout mais cela ne règlera en rien la situation. L'intercommunalité c'est nous, ce sont les communes réunies ensemble et c'est quand les périodes sont dures que l'on se doit d'être soudés et agir, être solidaires, unis malgré nos divergences pour le bien de la communauté.
Nous devons agir et agir avec une vision pour demain mais aussi pour après-demain. Nos solutions doivent permettre de résoudre l'équation difficile d'aujourd'hui mais aussi celle de l'année suivante et dans années à venir.
Notre rôle à chacun, pour l'intérêt de l'Albret est dans les trois ans à venir de mettre sur le bon chemin notre communauté.

Au 1^{er} janvier, la fusion administrative a été faite, il nous faut la rendre opérationnelle et ce n'est pas en trois mois que c'est faisable.

Ce soir, les décisions qui seront prises, quelles qu'elles soient, guideront le futur de notre territoire. J'ai l'espoir que nous puissions prendre ces décisions difficiles mais nécessaires pour notre collectivité, sans quoi nous ne serons plus maîtres de notre destin. »

**01 Comptes administratifs 2016 - Désignation de la Présidence de séance-
Délibération n°074/2017**

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du
CGCT,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De désigner** M. Serge CEREА afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

02 Comptes administratifs 2016 - Budget Principal CCVA 362- Délibération n°075/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREА, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 12 avril 2017

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	3 085 038,00
	Réalisées :	1 424 219,53
	Reste à réaliser :	200 000,00
Recettes	Prévues :	3 085 038,00
	Réalisées :	1 076 673,89
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	6 432 843,00
	Réalisées :	6 210 940,40
Recettes	Prévues :	6 432 843,00
	Réalisées :	6 683 820,65
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-347 545,64
Fonctionnement :		370 373,14
Résultat global :		22 827,37

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Serge CERE
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Communauté des Communes du Val d'Albret - 362. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

03 Comptes administratifs 2016 - Budget Principal CCA 250- Délibération n°076/2017
 Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
 Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 50
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	413 358.00
	Réalisées :	362 330.97
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévues :	413 358.00
	Réalisées :	401 444.34
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	1 918 259.00
	Réalisées :	1 701 797.08
Recettes	Prévues :	1 918 259.00
	Réalisées :	1 865 484.28
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		39 143.37
Fonctionnement :		163 687.20
Résultat global :		202 830.57

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Serge CEREА
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Communauté des Communes des Coteaux d'Albret – 250. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

04 Comptes administratifs 2016 - Budget Principal CC Mézinais 132– Délibération n°077/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREА, vice-président en charge des finances
 Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	1 120 965,74
	Réalisées :	157 010,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	1 120 965,74
	Réalisées :	139 299,42
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		

Dépenses	Prévues :	1 734 496,87
	Réalisées :	1 517 215,30
Recettes	Prévues :	1 734 496,87
	Réalisées :	1 603 846,96
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-17 711,49
Fonctionnement :		86 631,66
Résultat global :		68 920,17

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Communauté des Communes du Mézinois - 132. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

05 Comptes administratifs 2016 - Budget Autonome Photovoltaïque 253- Délibération n°078/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 253, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	14 683,00
	Réalisées :	7 461,63
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	14 683,00
	Réalisées :	14 683,16
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	85 320,00
	Réalisées :	33 644,74

Recettes	Prévues :	85 320,00
	Réalisées :	92 270,70
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		7 221,53
Fonctionnement :		58 625,96
Résultat global :		65 847,49

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Serge CEREÀ
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 253. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

06 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe ZA Caudan 251 – Délibération n°079/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREÀ, vice-président en charge des finances
 Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	1 350 542.00
	Réalisées :	1 337 859.82
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévues :	1 350 542.00
	Réalisées :	1 029 969.02
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	1 371 062.00
	Réalisées :	1 037 810.20
Recettes	Prévues :	1 371 062.00
	Réalisées :	1 206 925.04
Résultat de clôture de l'exercice		

Séance du 12 avril 2017

Investissement :		-307 890.80
Fonctionnement :		169 114.84
Résultat global :		-138 775.96

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Serge CERE
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ZAE CAUDAN - 251. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

07 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac – Délibération n°080/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
 Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II - 370, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	211 299,00
	Réalisées :	114 008,82
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	211 299,00
	Réalisées :	135 292,05
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	275 153,00
	Réalisées :	152 655,70
Recettes	Prévues :	275 153,00
	Réalisées :	130 728,53
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		21 283,23
Fonctionnement :		-21 927,17
Résultat global :		-643,94

--	--	--

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Serge CERE
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ZA LABARRE II - 370. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

08 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe ZA à Buzet – Délibération n°081/2017
 Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
 Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 50
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Buzet - 371, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	101 042,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	101 042,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	165 042,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	165 042,00
	Réalisées :	0,02
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,02
Résultat global :		0,02

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ZA Buzet - 371. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

09 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe ZA CC Val d'Albret – Délibération n°082/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CCVA - 363, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	1 775 008,00
	Réalisées :	635 338,78
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	1 775 008,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	1 869 307,00
	Réalisées :	1 148 454,87
Recettes	Prévues :	1 869 307,00
	Réalisées :	600 254,48
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		- 635 338,78
Fonctionnement :		- 548 200,39
Résultat global :		- 1 183 539,17

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE

Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ZA CCVA - 363. Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

10 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe lotissement Xaintrailles- Délibération n°083/2017 Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe lotissement Xaintrailles - 366, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	362 381,00
	Réalisées :	181 324,56
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	362 381,00
	Réalisées :	181 040,90
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	362 981,00
	Réalisées :	181 608,90
Recettes	Prévues :	362 981,00
	Réalisées :	181 608,90
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-283,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		-283,00

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 366.

Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

11 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe lotissement St Laurent– Délibération n°084/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 369, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	222 479,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	222 479,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	222 479,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	222 479,00
	Réalisées :	0,11
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,11
Résultat global :		0,11

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 369.

Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

12 Comptes administratifs 2016 - Budget Annexe lotissement Buzet – Délibération n°085/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 4

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2016, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Buzet - 371, l'exécution du Budget Primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	20 000,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	20 000,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	60 000,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	60 000,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après avoir présenté ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Serge CERE
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Lotissement Buzet - 371.

Une réserve est formulée concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

13 Compte de gestion 2016 - Budget Principal CCVA 362 – Délibération n°086/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 52

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Communauté de Communes du Val d'Albret 362, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

14 Compte de gestion 2016 - Budget Principal CCCA 250 – Délibération n°087/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

Votants : 54

- Dont « pour » : 52

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Communauté de Communes des Coteaux d'Albret - 250, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

15 Compte de gestion 2016 - Budget Principal CC Mézinais 132 – Délibération n°088/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Communauté de Communes du Mézinais - 132, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

16 Compte de gestion 2016 - Budget Autonome Photovoltaïque 253 – Délibération n°089/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 253, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

17 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe ZA Caudan 251 – Délibération n°090/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 52

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA CAUDAN - 251, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

18 Compte de gestion 2016 -Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac – Délibération n°091/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 52

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA LABARRE II - 370, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

19 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe ZA à Buzet – Délibération n°092/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA BUZET - 372, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par

l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

20 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe ZA CC Val d'Albret – Délibération n°093/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA CCVA - 363, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

21 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe lotissement Xaintrailles – Délibération n°094/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 2
------------------------	-----------------------

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 366, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

22 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe lotissement St Laurent – Délibération n°095/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes
sections budgétaires
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe LOTISSEMENT SAINT LAURENT - 369, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

23 Compte de gestion 2016 - Budget Annexe lotissement Buzet – Délibération n°096/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 2

Le Président expose que le Conseil Communautaire, a, en l'absence du Président, voté le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes
sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe LOTISSEMENT BUZET - 371, en ce qui concerne l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle une réserve de sa part concernant les restes à réaliser et la journée complémentaire qui n'ont pas pu être réalisés au 31/12/16.

24 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Principal CCVA 362 – Délibération n°097/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement de 622 006,74 €

- présente un excédent reporté de 170 373,14 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 792 379,88 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficitaire de 716 279,91 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 200 000,00 €

Soit un besoin de financement de 916 279,91 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 792 379,91 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 716 279,91 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 792 379,88 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

25 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Principal CCCA 250 – Délibération n°098/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un déficit de fonctionnement déficit de 89 152,56 €

- présente un excédent reporté de 252 839,76 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 163 687,20 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) excédentaire de 39 143,37 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 39 143,37 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 163 687,20 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 163 687,20 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

**26 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Principal CC Mézinais
132 – Délibération n°099/2017**

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un déficit de fonctionnement de 54 181,33 €

- présente un excédent reporté de 140 812,99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 86 631,66 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficitaire de 17 711,49 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 17 711,49 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 86 631,66 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 17 711,49 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 168 920,17 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 17 711,49 €.

27 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Principal SMPA 131 – Délibération n°100/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un déficit de fonctionnement déficit de 92 759,26 €

- présente un excédent reporté de 359 250,51 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 266 491,25 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficitaire de 96 480,59 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 96 480,59 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 96 480,59 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 266 491,25 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

27-bis Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Principal 700 – Délibération n°133/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

Le résultat cumulé d'Albret Communauté est le cumul de tous les résultats des 4 collectivités dissoutes :

Résultat d'investissement reporté :

- CC MEZINAIS : Investissement 001 Déficit - 17 711,49 €
- CC COTEAUX ALBRET : Investissement 001 Excédent + 39 143,37 €
- CC VAL D'ALBRET : Investissement 001 Déficit - 716 279,91 €
- SMPA : Investissement 001 Déficit - 96 480,59 €

Résultat de fonctionnement reporté :

- CC MEZINAIS : Fonctionnement 002 Excédent : + 86 631,66 €
- CC COTEAUX ALBRET : Fonctionnement 002 Excédent : + 163 687,20 €
- CCVA : Fonctionnement 002 Excédent : + 792 379,88 €
- SMPA : Fonctionnement 002 Excédent : + 266 491,25 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068)
1 309 190.00 €.

28 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Autonome Photovoltaïque 253 – Délibération n°101/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 516,40 €

- présente un excédent reporté de 59 142,36 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 58 625,96 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) excédent de 7 221,53 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un excédent de financement de 7 221,53 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 58 625,96 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 7 221,53 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 58 625,96 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

29 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe ZA Caudan 251 – Délibération n°102/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 0,00 €

- présente un excédent reporté de 169 114,84 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 169 114,84 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 307 890,80 €
 - présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €
- Soit un besoin de financement de 307 890,80 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 169 114,84 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 307 890,80 €

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 0,00 €.
- **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 169 114,84 €.

30 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac – Délibération n°103/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 21 927,17 €
- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 21 927,17 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) excédent de 21 283,23 €
- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un excédent de financement de 21 283,23 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : DEFICIT 21 927,17 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 21 283,23 €

- ▶ **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 21 927,17 €.
- ▶ **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

31 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe ZA à Buzet – Délibération n°104/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREAs, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (excédent) de 0,02 €

- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 0,02 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 0,00 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 0,02 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 0,00 €

- ▶ **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 0,02 €.
- ▶ **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

32 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe ZA CC Val d'Albret – Délibération n°105/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREAs, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 548 200,39 €

- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 548 200,39 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 635 338,78 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 635 338,78 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : DEFICIT 548 200,39 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 635 338,78 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 548 200,39 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

33 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe lotissement Xaintrailles – Délibération n°106/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 0,00 €

- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 0,00 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 283,66 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 283,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 283,66 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 0,00 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

34 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe lotissement St Laurent – Délibération n°107/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un excédent de fonctionnement de 0,11 €

- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 0,11 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 0,00 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 0,11 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 0,00 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 0,11 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

35 Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 - Budget Annexe lotissement Buzet – Délibération n°108/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-approbations des documents budgétaires

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement (déficit) de 0,00 €

- présente un excédent reporté de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 0,00 €

- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficit de 0,00 €

- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 0,00 €

► **D'affecter** le résultat de fonctionnement reporté de (recettes - article 002) 0,00 €.

► **D'affecter** l'excédent de fonctionnement capitalisé de (recettes - article 1068) 0,00 €.

Echanges préalables aux votes des taux et du budget primitif 2017

M. Lacombe : demande la parole avant le vote des taxes et du budget :
« Monsieur le Président,

Vous nous présentez donc un budget primitif qui s'équilibre avec une augmentation des taux de la fiscalité de 64 %.

Dans cette salle, tout le monde, je pense, est conscient qu'une hausse d'impôt est inéluctable.

Mais aujourd'hui, je veux déplorer la méthode que vous avez imposée pour monter le budget 2017.

Vous avez certainement travaillé. Seul, beaucoup. Avec les services, certainement beaucoup aussi. Enfin aussi avec quelques élus qui ont votre confiance, certainement. Mais au-delà de ce cercle restreint, quel manque de concertation et de considération !

Une seule réunion de la commission des finances consacrée au budget a eu lieu le 28 mars. Un seul bureau a eu lieu le 29 mars durant lequel vos foudres se sont abattues sur Jean de Nadaillac, attitude n'incitant ni au débat ni à la recherche en commun de solutions.

Comme si le simple fait de ne pas être sur les mêmes positions que vous constituait une agression contre votre personne.

Au terme d'un bureau durant lequel un simple document multicolore de format A3 nous a été présenté, peu a été tranché, chose bien normale puisque la plupart d'entre nous découvrons vos propositions.

Le jeudi 6 avril, ne voyant rien bouger, j'ai envoyé un mail à tous les élus communautaires afin de proposer des pistes de réflexion, mais surtout en demandant une réunion à huis clos du conseil, comme nous l'avions fait en 2012 alors que nous avons augmenté les taux de 13%. Ce mail ayant été envoyé jeudi, et face à la gravité de la situation, il était encore temps de réunir tout le monde.

Malheureusement, je me suis heurté à un silence assourdissant de l'exécutif d'Albret Communauté. Pas un seul retour de votre part, Monsieur le Président. Quel mépris ! Non pas pour ma modeste personne qui n'a dans cette histoire aucun intérêt, mais pour les Néracais que je représente ici avec d'autres.

J'ai attendu dimanche pour vous envoyer un nouveau message vous faisant part de ma disponibilité pour vous rencontrer. Vous avez daigné m'octroyer une audience hier mardi à 14h.

Mais vous avez attendu 11h le matin pour me faire savoir que cette réunion ne servait à rien car vous aviez décidé avec une majorité de vice-présidents de présenter votre budget tel quel. Quel mépris là encore !

Aujourd'hui nous sommes tous là dans cette salle à devoir prendre la décision la plus grave de notre vie d' élu : une augmentation des taux de fiscalité de 64 %. Avez-vous pensé que 17 élus siégeant au conseil communautaire mais n'étant membres ni de la commission des finances ni du bureau ont découvert il y a quelques jours seulement dans leur boîte aux lettres vos propositions ? Quel mépris pour eux aussi ! Et vous leur demandez de vous accorder une confiance aveugle...

Alors oui, pour ma part, je reste convaincu que d'autres solutions existent.

Je suis convaincu que le fait de choisir de fiscaliser en totalité la différence entre les recettes et les dépenses est une erreur.

Je suis convaincu que nous aurions pu discuter du financement des PLU par les communes elles-mêmes par le biais d'un fond de concours versé à Albret Communauté le temps de sortir de l'impasse.

Je suis convaincu que dans l'attente d'un changement de gouvernement dont on ne connaît pas la politique à l'égard des collectivités il était préférable d'adopter une position intermédiaire puis de faire le point en 2018.

Je suis convaincu que l'inscription d'un emprunt d'équilibre que nous n'aurions pas réalisé dans sa totalité aurait permis de moins fiscaliser les recettes. Je pense que le glissement

d'investissements type TEPV, même si les subventions sont importantes aurait libéré quelques points de fiscalité.

Oui, je pense que ces options auraient mérité d'être explorées, simulées, expliquées, partagées. Certainement d'autres propositions auraient vu le jour. Bref, je pense que face à la gravité de la situation, l'association des élus à la réflexion aurait permis de trouver une voie approuvée par le plus grand nombre.

Au lieu de cela, nous avons eu affaire à un fonctionnement vertical, solitaire et même méprisant, je l'ai exprimé tout à l'heure.

Résultat : 64% d'un coup d'un seul avec l'espoir incroyable que les citoyens de nos communes auront oublié lors des prochaines élections. Pensez-vous que le peuple n'a pas de mémoire ?

Elu par 29 personnes vous allez imposer à 28 000 habitants une décision fiscale issue d'un véritable déni démocratique.

Vous drapez votre proposition d'augmentation des impôts des vertus du courage alors qu'il s'agit tout simplement d'un véritable hold-up fiscal qui n'a rien de courageux.

J'avais dit que je voterai une augmentation fiscale, car pour de nombreuses raisons pas simples je pense qu'elle est inéluctable. Mais face au mépris que vous avez manifesté aux citoyens que je représente je ne voterai pas votre proposition de budget 2017. »

M. le Président : une seule réalité, la collectivité est dans le mur dû à la gestion antérieure, dû à la baisse des dotations. Une solution par emprunt d'équilibre continuerait à accroître les déficits.

M. Lacombe : selon les sources du ministère, il y a eu 2 millions de désendettement entre 2011 et 2015, il y a donc des marges de manœuvres.

M. le Président : le déficit d'investissement doit être comblé par les excédents de fonctionnement ; aujourd'hui les excédents ne couvrent même pas le déficit d'investissement et encore moins le capital d'emprunt de l'année suivante ; je ne veux pas appliquer la solution de l'emprunt d'équilibre qui augmenterait le déficit. L'augmentation des taux de 64% correspondrait à une augmentation de 10 à 15 % du montant l'impôt pour le contribuable.

Mme Drapé : demande la parole :

« Vous nous proposez une augmentation de la fiscalité intercommunale de 64% ;

Cette augmentation constitue un hold-up vis-à-vis des habitants contribuables de l'Albret.

En aucune façon je ne peux adhérer à cette présentation pour des raisons de forme et de fonds :

1 – raisons de forme : Nicolas vient de les évoquer. Malgré un constat catastrophique que beaucoup semblent découvrir brutalement ce début d'année, après une seule commission finances, après un seul bureau des maires, après des appels du pied des uns et des autres pour travailler sur des alternatives, aucune consultation des délégués n'a été organisée pour envisager des solutions alternatives.

2- raisons de fonds : prétendre qu'il faut du courage pour augmenter la fiscalité de 64% : c'est au contraire le constat de la carence de l'exécutif sur l'anticipation des mesures à prendre.

Je n'ai pas voté le budget 2016 de la CCVA et je m'en étais expliquée lors du conseil communautaire. Sans doute mon intervention n'avait-elle pas été suffisamment percutante car elle n'a suscité aucun travail particulier en courant d'année, aucune anticipation sur la catastrophe annoncée :

- La situation de départ était connue sauf à vouloir se voiler à face
- La baisse des dotations est connue depuis 2014
- Les charges liées aux compétences nouvelles sont connues depuis la loi NOTRe 2015

Alors que faut-il pour faire réagir les élus, les maires, les VP, les présidents qui sont en responsabilité ?

Je refuse que le contribuable soit la variable d'ajustement.

Le contribuable ne doit pas payer brutalement nos défauts de gestion et d'anticipation.

Il nous faut trouver des solutions malgré tout douloureuses mais avec un objectif :

- *Une augmentation la moindre possible sur la base de la fiscalité proposée 6 625 K €*
- *Envisageons des ajustements :*
 - o *Investissements – 200 K€*
 - o *Dépenses imprévues – 267 K€*
 - o *Charges exceptionnelles – 402 K€*
(sommes qui n'apparaissent pas dans le document initial)
Correspondrait à une fiscalité + 45% 5 756 K€
 - o *Tolérance déficit de fonctionnement 5% - 500 K€*
Correspondrait à une fiscalité + 33% 5 256 K€

Les solutions existent, leur examen nous a été refusé.

Pas plus les élus que les contribuables ne doivent être pris en otage ».

M. le Président : *la solution des 5% de déficit en fonctionnement ne se fait qu'une fois le compte administratif réalisé. Le capital d'emprunt 2018 doit être prévu. L'excédent de fonctionnement doit être supérieur au capital d'emprunt à rembourser car dans le cas contraire, l'année qui suit, il ne serait pas possible de rembourser le capital d'emprunt et donc il serait nécessaire d'augmenter de nouveau les taux d'imposition.*

Mme Drapé : *dans le budget 2017 figurent des opérations non comptabilisées en 2016, dont un montant qui a évolué de 217 000 € à 676 000 €. Il faut envisager un lissage de l'augmentation.*

M. le Président : *cet écart correspond à 450 000 € d'un mandat pour les ordures ménagères signé en janvier 2017, somme réintégrée car la CCVA ne l'a pas payée en 2016. Il précise que s'agissant des nouvelles compétences, certaines modalités de financement n'ont été connues que tardivement, comme notamment l'urbanisme, dont la loi votée le 28/01/17, prévoit que les communautés de communes les paient avec un maximum de 50% de fonds de concours des mairies.*

La décision prise devra être assumée.

Mme Drapé : *déplore un manque d'anticipation et de travail dans la recherche d'économies pendant les 2 années de préparation de la fusion. C'est une erreur.*

M. Sanchez F. : *demande la parole :*

« Je fais malheureusement partie des 17 méprisés, qui ont découvert, à la lecture de la liasse du conseil, le montage du budget avec une hausse de la fiscalité de 64 %.

Ce soir, le mythe du technicien, spécialiste des finances, que vous avez cherché à construire tombe.

Vous faites le choix d'une solution technique qui relève d'une simple addition, solution d'une simplicité absolue qui conduit arithmétiquement à cette hausse.

Nous l'avons vu au travers des propositions de Madeleine Drapé, d'autres voies sont possibles. Vous les écarter, trop sûr de votre fait.

Pourtant vous n'avez cherché aucune solution alternative, vous ne proposez aucune économie, aucune innovation dans cette situation de crise qui nécessite de l'audace et de la clairvoyance.

En tout cas vous n'en présentez aucune.

Votre proposition à des effets scandaleux.

D'abord politique, sur ce plan là c'est un cataclysme. Il y a dans cette assemblée, des maires, des élus qui pour certains, depuis plus de 10 ans, ont fait le choix de la modération fiscale, cherchant à optimiser les dépenses, cherchant les économies, innovant dans leurs solutions.

En une décision quasi solitaire, vous détruisez tout ce travail, vous en assumerez la responsabilité.

Ensuite et c'est le plus grave, vous entraînez nos administrés dans un tsunami fiscal. Avez-vous pensé aux conséquences sur le budget des plus faibles, aux conséquences pour les personnes âgées, pour les jeunes couples, pour tous ceux, la grande majorité, pour qui boucler un budget familial relève de l'exploit ? Eux n'ont aucune solution arithmétique, sinon celle de payer.

Tous les élus de cette assemblée seront confrontés à leurs administrés, vous y compris. Je crains que ce jour-là vous ayez moins de facilités à vous défilier que vous n'en avez eu avec nous ce soir.

Je vous demande monsieur le président d'étudier toutes les hypothèses présentées, il est encore temps pour vous de sortir par le haut de cette crise dont les conséquences seront dramatiques. »

M. Barrère : intervient en suivant pour une prise de parole :

« 1/ Pour ma part deux remarques : Sur le fond, ce budget est la résultante d'une approche arithmétique. L'on définit un déficit de X, le point d'impôts génère tel produit fiscal supplémentaire, donc l'on détermine qu'il est nécessaire d'augmenter les impôts de 64%. C'est une solution simpliste, réductrice car elle ignore la complexité de la problématique. Dans ce cas, quelle est la plus-value, apportée par les élus alors que c'est le sens même de notre engagement ? Raison pour laquelle nous devons lisser cette incontournable restructuration financière dans la durée (2 ou 3 exercices) afin de prendre en compte d'autres champs : économies de charges, techniques budgétaires adaptées et autres.

2/ Sur la forme. L'établissement de ce budget et la proposition qui nous est faite met en lumière un mode de management où la culture de l'écoute, la culture du dialogue et de la concertation sont trop absents. Excepté avant-hier soir, tout au moins pour les réunions auxquelles j'ai participé, lundi en réunion des vice-présidents, en effet, nous avons pu échanger constructivement sur ces questions. »

Par ailleurs je reste convaincu que la construction d'Albret communauté se fera dans un partenariat étroit entre les élus, nos services et la population. Administrer un traitement de cheval à nos contribuables en ignorant les difficultés à vivre des hommes et des femmes de notre bassin de vie, au-delà du manque d'attention et de respect, c'est prendre le risque de faire avorter l'espoir que nombre d'entre nous caressent : mobiliser, mettre en mouvement et construire ensemble une communauté de projets.

Des propos pour signifier comme vous l'avez compris, que je ne voterai pas ce budget mais aussi et surtout pour espérer que les prochains dossiers structurants que nous aborderons soient traités différemment. »

M. Llonch : souligne que les élus de Barbaste ont été surpris de découvrir cette situation sans que personne n'ait tiré la sonnette d'alarme. L'étude KPMG faisait état d'un impact fiscal modéré, aujourd'hui la situation est bien différente ; la proposition d'augmentation des taxes est considérable et va toucher tout le monde (particuliers, professionnels). Il s'agit d'une solution de facilité, or il faut adopter une attitude courageuse et travailler sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement (augmentation de 20,41% par rapport aux budgets 2016). De leur côté, les communes font des efforts en recherchant des solutions pour éviter les hausses d'impôts. Enfin, il y a eu un manque d'informations, on a pris connaissance du projet au dernier moment, sans explications. Les représentants de Barbaste ne voteront pas le budget.

M. de Nadaillac : les commissions se réunissent pour donner un avis. La commission finances qui ne s'est réunie qu'une seule fois pour travailler, a soulevé des questions, mais aucune autre réunion n'a été proposée pour travailler dessus ; il s'agit d'un manque de concertation, ce n'est pas admissible. Ce n'est pas la peine d'avoir autant de vice-présidents pour finalement travailler seul. Un règlement intérieur doit être réalisé prochainement et il sera intéressant de prévoir le fonctionnement des commissions et le fait qu'elles soient réunies pour donner un avis qui devra ensuite être débattu en bureau communautaire puis en conseil.

M. Kauffer : expose que lorsque les communautés se sont rapprochées des services de l'Etat pour fusionner, elles n'avaient alors pas de problème notoire pour monter leur budget ; un lissage de la fiscalité avait été présenté et tout semblait sans problème. Mais catastrophe, il faudrait aujourd'hui prévoir 60% d'augmentation d'impôts que vraisemblablement aucun maire n'oserait appliquer sur sa commune. Il s'interroge sur la pertinence des études réalisées et considère qu'il s'agit d'un constat d'échec notoire.

M. le Président : précise que le cabinet KPMG a présenté une étude sur le lissage des taux avec fiscalité constante, et non pas une étude financière. Sur le budget 2017, chaque communauté de communes, sans la fusion, aurait été obligée d'augmenter la fiscalité pour boucler son budget.

M. Malisani : prend la parole pour préciser que son ancienne communauté serait la plus impactée par la hausse de la fiscalité. Il fait part de sa surprise lors de sa prise d'intérim pour la présidence en début d'année lorsqu'il a fallu signer un mandat de 450 000 € pour une régularisation des cotisations au SMICTOM de la CCVA. Au 1^{er} janvier il y avait 668 000 € de trésorerie dehors. Il est certain que toutes les communautés de communes auraient été obligées d'augmenter, chacun a rongé sur ces excédents. Aujourd'hui en alignant les chiffres on s'aperçoit qu'en fonctionnement on est à plus de 80% de charges contraintes, des pistes d'économies ont été recherchées ; il a proposé une solution minuscule concernant le projet Agrinove avec la zone du Caudan, dont 5 ha de terrains sont aménagés et pourraient accueillir la pépinière d'entreprises. Une majorité des maires souhaite continuer le projet initial. Il émet des réserves sur le dynamisme économique que cela peut apporter, au vu du nombre des pertes d'exploitations agricoles par jour, se positionner sur une activité en amont de l'agriculture en espérant faire exploser le territoire à 15 km d'une technopole Agen/Garonne de 200 ha. Pour le reste, il considère que les chiffres sont têtus, car on peut faire des emprunts d'équilibre, mettre la poussière sous le tapis, on peut parier sur le nouveau gouvernement mais si on ne bouche pas le déficit d'une année il faudra le combler encore plus l'année suivante. C'est ce qui s'est pratiqué en Val d'Albret. On est au pied du mur. La loi impose des choses. Il va falloir communiquer auprès des administrés et faire preuve de pédagogie.

M. Lacombe : les emprunts d'équilibre ne sont pas des choses sales, ils sont utilisés pour équilibrer le budget mais ne sont pas forcément réalisés entièrement. C'est un outil qui permet de ne pas fiscaliser des dépenses potentielles.

M. le Président : en effet c'est un outil de gestion qui peut être pertinent lorsqu'on est dans une collectivité saine, sauf qu'il provoque un cumul de déficit d'investissement lorsque la situation est déjà critique (380 000 € en 2014, 790 000 € en 2016). Si cette option est choisie la situation va empirer d'année en année et je ne souhaite pas en arriver là.

Mme Drapé : abreuver les délégués de chiffres ne sert à rien. Il aurait fallu avoir ces discussions en amont pour trouver des solutions techniques. Ce soir il est trop tard.

M. Tolot : précise que quel que soit le président la situation financière aurait été la même. Il

s'interroge sur la possibilité d'augmenter sur plusieurs années, et fait part des doutes sur le projet Agrinove par rapport à la proximité de la future zone de 200 ha en sortie d'autoroute à Agen.

M. de Colombel : *évoque la possibilité de se réunir tous ensemble sans la presse, pour avoir une réunion de travail effective. Sur les investissements rien n'est engagé, il est possible de retirer des projets.*

M. le Président : *ces choix d'investissement ont été faits en bureau communautaire, votés à la majorité.*

M. Lalaude : *a compris que l'augmentation serait inéluctable. Par contre en termes d'économie il aurait fallu commencer par ne nommer que 5 vice-présidents, cela aurait permis de montrer l'exemple en termes d'économies. Aujourd'hui l'exemple n'a pas été montré et en plus on va augmenter les impôts de manière indécente. La piste de la voirie peut être une source d'économie.*

M. Clua : *par rapport aux études présentées, il s'agit d'un exemple concret que la mutualisation n'a pas permis de créer d'économies. Il faudra faire des augmentations mais en essayant de trouver des solutions pour ne pas faire porter tous les efforts aux contribuables.*

M. Dufau : *quel que soit le président, le constat aurait été le même, l'augmentation aurait été inéluctable. Il y a eu un débat en réunion des vice-présidents au terme duquel ils étaient trois avec Martine Palaze et Philippe Barrère à ne pas être d'accord avec une augmentation de 64%. Une proposition a été faite d'augmenter les taux de 35% cette année, complétée par un emprunt d'équilibre, pour ensuite voir venir et l'an prochain, adapter la situation en fonction du nouveau gouvernement et de la situation financière, voire augmenter les taux sur plusieurs années, mais de façon moins importante.*

M. Garrabos : *se dit partagé sur la situation ; lorsqu'il raisonne en chef d'entreprise, il fait face à ses responsabilités et ses engagements. Ici, en tant qu' élu il faut maximiser le bénéfice social, bien plus complexe. En tant que maire, on a tendance à vouloir tirer au maximum sur le jambon et quand on est élu communautaire on se rend compte qu'au final on est arrivé à l'os. Il est compliqué de choisir pour ou contre car la situation est très compliquée ; il faut faire un pari sur l'avenir mais il ne sait pas quoi voter. Il se sent co-responsable de la situation et pense aux foyers modestes de sa commune qui devront en subir les conséquences.*

M. Vincent : *déclare faire partie des méprisés ; il expose qu'appliquer une augmentation de 64% des taux serait un coût fatal pour les citoyens qui seraient ensuite forcés de faire de choix d'économies supplémentaires en matière de santé, de culture et de loisirs. Il ne peut pas accepter une telle hausse.*

M. Malisani : *rappelle pour information que dans la synthèse figurent les taux des communautés aux alentours, et que même avec l'augmentation prévue, les taux d'Albret Communauté seront encore inférieurs aux autres.*

Mme Bes : *informe qu'elle a appris l'augmentation envisagée par le biais de ses collègues d'Agen, qui colportent que cette augmentation serait due à la collecte hippomobile, donc à Nérac, ce qui est très déplaisant. Il est important de bien communiquer.*

M. de Lavenère : *précise qu'il est important et primordial pour les communes et leurs administrés de ne pas toucher au budget voirie.*

Sur demande de M. de Nadaillac et après vote à main levée auprès de l'assemblée, la

majorité des élus demande un vote à bulletin secret pour les délibérations portant sur les taux et le vote du budget primitif. M. le président souhaite au préalable donner des précisions aux élus sur les conséquences de leur vote s'il était négatif.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour les points 36 et 37.

36 Vote des taux – Délibération n°109/2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.2 fiscalité

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 17

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 35

- Dont représentés : 1

- Dont « blanc » : 1

- Dont « nul » : 1

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis le 31 mars 2017 par les services de l'Etat,

Il est donc proposé au vote du Conseil Communautaire les taux suivants :

Taxe d'habitation	10,30 %
Taxe de foncier bâti	9,22 %
Taxe de foncier non bâti	27,75 %
Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Hors ZAE	12,92 %
Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Dans ZAE	27,74 %

Sur demande d'une majorité des élus, il est procédé au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à la majorité

► **De ne pas approuver** la proposition de Monsieur le Président en ce qui concerne les taux des taxes susvisées.

37 Budget Primitif 2017 - Budget Principal Albret Communauté – Délibération n°110/2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 17
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 36
- Dont représentés : 1	- Dont « blanc » : 1

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Principal 700, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	2 995 793,00
Recettes	Prévues :	2 995 793,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	12 139 076,00
Recettes	Prévues :	12 139 076,00

Sur demande d'une majorité des élus, il est procédé au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré

DECIDE à la majorité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Principal 700.

► **De ne pas accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Principal 700.

38 Budget Primitif 2017 - Budget Autonome Photovoltaïque – Délibération n°111/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 53
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 1
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Autonome PHOTOVOLTAÏQUE - 705, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

--	--	--

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	16 367,00
Recettes	Prévues :	16 367,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	84 804,00
Recettes	Prévues :	84 804,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016
Après en avoir délibéré
DECIDE à la majorité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705.

39 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA Caudan – Délibération n°112/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 1

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CAUDAN - 704, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	1 349 380,00
Recettes	Prévues :	1 349 380,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	1 361 580,00
Recettes	Prévues :	1 361 580,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016
Après en avoir délibéré
DECIDE à la majorité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA CAUDAN - 704.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA CAUDAN - 704.

40 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA Labarre II à Nérac – Délibération n°113/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 1

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II - 701, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	198 503,00
Recettes	Prévues :	198 503,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	245 994,00
Recettes	Prévues :	245 994,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré

DECIDE à la majorité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA LABARRE II - 701.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA LABARRE II - 701.

41 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA à Buzet – Délibération n°114/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 53
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 1
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA BUZET - 703, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	81 043,00
Recettes	Prévues :	81 403,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	81 043,00
Recettes	Prévues :	81 043,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016
Après en avoir délibéré
DECIDE à la majorité

- **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA BUZET - 703.
- **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA BUZET - 703.

42 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA CC Val d'Albret – Délibération n°115/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 54
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CCVA - 702, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28

décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	312 957,00
Recettes	Prévues :	312 957,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	338 457,00
Recettes	Prévues :	338 457,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA CCVA - 702.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA CCVA - 702.

43 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe lotissement Xaintrailles – Délibération n°116/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	363 250,00
Recettes	Prévues :	363 250,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	364 150,00
Recettes	Prévues :	364 150,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.

44 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe lotissement St Laurent – Délibération n°117/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	111 240,00
Recettes	Prévues :	111 240,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	111 240,00
Recettes	Prévues :	111 240,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707.

45 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe lotissement Buzet – Délibération n°118/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREÀ, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Buzet - 706, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	20 000,00
Recettes	Prévues :	20 000,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	40 000,00
Recettes	Prévues :	40 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2016 et l'affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Lotissement Buzet - 706.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Lotissement Buzet – 706.

46 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA LARQUE MONTESQUIEU – Délibération n°119/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREÀ, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 722 ZA MONTESQUIEU LARQUE, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	214 445,00
Recettes	Prévues :	214 445,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	232 445,00
Recettes	Prévues :	232 445,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 722 ZA MONTESQUIEU LARQUE.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 722 ZA MONTESQUIEU LARQUE.

47 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe CCVA COMBLAT AC – Délibération n°120/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 55	
Présents : 53	Votants : 54
Absents : 5	- Dont « pour » : 54
- Dont suppléés : 3	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 1	- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 723 ZA CCVA COMBLAT ALBRET COMMUNAUTE, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	223 103,00
Recettes	Prévues :	223 103,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	242 303,00

Recettes	Prévues :	242 303,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 723 ZA CCVA COMBLAT ALBRET COMMUNAUTE.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 723 ZA CCVA COMBLAT ALBRET COMMUNAUTE.

48 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais DUCOS – Délibération n°121/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le budget annexe Atelier Relais DUCOS - 710, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	3 692,00
Recettes	Prévues :	3 692,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	3 155,00
Recettes	Prévues :	3 155,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe Atelier Relais DUCOS - 710.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe Atelier Relais DUCOS - 710.

49 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais SABATHE – Délibération n°122/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREAs, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe Atelier Relais SABATHE - 711, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	4 128,00
Recettes	Prévues :	4 128,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	3 793,00
Recettes	Prévues :	3 793,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe Atelier Relais SABATHE - 711.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe Atelier Relais SABATHE - 711.

50 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais SCI 2M – Délibération n°123/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CEREAs, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 712 Atelier Relais SCI 2M, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	7 121,00
Recettes	Prévues :	7 121,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	2 631,00
Recettes	Prévues :	2 631,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 712 Atelier Relais SCI 2M.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 712 Atelier Relais SCI 2M.

51 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais LAUGA – Délibération n°124/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 713 Atelier Relais LAUGA, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	4 627,00
Recettes	Prévues :	4 627,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	1 692,00
Recettes	Prévues :	1 692,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 713 Atelier Relais LAUGA.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 713 Atelier Relais LAUGA.

52 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais MIRAULT – Délibération n°125/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 714 Atelier Relais MIRAULT, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	5 578,00
Recettes	Prévues :	5 578,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	3 115,00
Recettes	Prévues :	3 115,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 714 Atelier Relais MIRAULT.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 714 Atelier Relais MIRAULT.

53 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ateliers relais SARREMEJAN – Délibération n°126/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 54

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 715 Atelier Relais SARREMEJAN, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	17 308,00
Recettes	Prévues :	17 308,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	2 072,00
Recettes	Prévues :	2 072,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 715 Atelier Relais SARREMEJAN.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 715 Atelier Relais SARREMEJAN.

54 Budget Primitif 2017 - Budget Annexe ZA DU PIN NERAC – Délibération n°127/2017

Rapporteur : Monsieur Serge CERE, vice-président en charge des finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 53

- Dont « contre » : 1

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2017, en ce qui concerne le Budget annexe 709 - ZA du PIN, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget s'équilibre comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévues :	432 577,00
Recettes	Prévues :	432 577,00
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévues :	750 309,00
Recettes	Prévues :	750 309,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Après en avoir délibéré
DECIDE à la majorité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2017, conformément à la législation en vigueur, pour le budget annexe 709 - ZA du PIN.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe 709 - ZA du PIN.

M. le Président : approuve le vote de ce budget annexe car il s'agit d'une zone très pertinente au niveau médical, mais précise qu'une fois les terrains vendus, ce budget devra être réintégré au budget principal en 2018 avec 600 000 € de déficit.

M. Lacombe : expose qu'un pacte fiscal est en cours d'étude de sorte que les recettes fiscales puissent être versées à la communauté de communes pour permettre le remboursement du déficit. Cette proposition a été validée par les élus néracais.

M. le Président : c'est en effet une piste en cours de vérification avec la trésorerie, notamment du fait de la spécificité de la zone en matière médicale. Il faudra néanmoins absorber ce montant à la base.

Le budget primitif 2017 d'Albret Communauté n'étant pas voté, les points 55, 56 et 57 de l'ordre du jour ne peuvent pas être votés, ils sont ajournés.

58 Budget Primitif 2017 - Conditions d'utilisation des véhicules de service – Règlement intérieur – Délibération n°128/2017
Rapporteur : Monsieur le Président
Nomenclature : 8.7 Transport

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 54

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

La Communauté de communes dispose d'un parc de véhicules mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

La bonne gestion de ce parc impose que les utilisateurs soient informés des conditions relatives à son emploi et les respectent.

Elles définissent notamment les règles concernant l'entretien technique des véhicules et précisent les contraintes juridiques qui s'imposent à la collectivité et à ses agents.

A ce titre, tout utilisateur d'un véhicule de la Communauté de communes doit signer ce règlement intérieur préalablement à la première réservation de voiture.

La responsabilité de ce parc est confiée à l'agent mécanicien qui dépend des services techniques.

Monsieur le Président propose la mise en place du règlement ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'adopter** le règlement d'utilisation des véhicules de service

► **D'autoriser** le Président ou le DGS à mettre en œuvre les modalités d'application de ce présent règlement.

59 Commune de Xaintrailles – Bilan de la concertation – Règlement intérieur – Délibération n°129-1/2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme-POS et PLU

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière de planification depuis le 1er janvier 2017.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2014, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par la commune de Xaintrailles.

Les objectifs poursuivis de cette élaboration sont :

- la gestion et le contrôle des surfaces à urbaniser par rapport au document que sera le SCOT Pays d'Albret
- la préservation du caractère forestier de la commune et du paysage qui en découle
- la protection de l'activité agricole : activité principale de la commune
- la prise en compte du retrait-gonflement des argiles
- de permettre le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales et en particulier celles existantes sur la commune
- d'encourager et favoriser le développement des ventes à la ferme existantes ou à venir.

Les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- des articles dans la presse,
- la tenue de deux réunions publiques d'information,
- l'affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et

les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
– la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées,

En l'application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, il doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU et, qu'en l'application de l'article L.153-4 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du conseil communautaire et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation :

Moyens d'informations utilisés :

- Affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires
- Mise à disposition d'un registre de concertation pendant toute la durée de la phase d'étude
- Affichage de panneaux d'information au public
- Affichage pendant l'annonce des réunions publiques et publication dans le bulletin municipal
- Réunions publiques avec projections du projet de PLU le 11/09/2015 et le 17/03/2017
- Mise à disposition du dossier de PLU pendant toute la durée de la procédure avant arrêt en mairie

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : 18 observations y ont été consignées.
- Une première réunion publique a été organisée le 11/09/2015 au stade du PADD
- Une deuxième réunion publique a été organisée le 17/03/2017 pour présenter le projet de PLU
- Un registre de concertation a été ouvert en mairie

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, relative à l'urbanisme et à l'habitat,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'Urbanisme et le code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux document d'urbanisme,

Vu l'article L.132-7 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.103-2 du code de l'urbanisme relatif à l'obligation de concertation,

Vu l'article R.123-18 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L151-1 et suivants et R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté

Vu l'annexe n°1 à l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 25/11/2016, relatif aux statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté et notamment son article 5-1 Aménagement de l'espace, Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24 février 2017 donnant son accord sur l'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal par Albret Communauté ;

Vu la délibération du 29 janvier 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles et organisant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du 6 mai 2015 prenant acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au sein du Conseil Municipal ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 10 avril 2017 ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis aux personnes publiques, mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant que les résultats de la concertation prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme n'ont pas porté sur le fond du projet du projet d'élaboration du PLU ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De clore** la phase de concertation ;

► **De valider** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Albret Communauté durant un mois.

La présente délibération sera transmise au Préfet.

60 Commune de Xaintrailles – Arrêt du PLU – Délibération n°130/2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme-POS et PLU

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière de planification depuis le 1er janvier 2017.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2014, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par la commune de Xaintrailles.

Les objectifs poursuivis de cette élaboration sont :

- la gestion et le contrôle des surfaces à urbaniser par rapport au document que sera le SCOT Pays d'Albret
- la préservation du caractère forestier de la commune et du paysage qui en découle
- la protection de l'activité agricole : activité principale de la commune

- la prise en compte du retrait-gonflement des argiles
- de permettre le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales et en particulier celles existantes sur la commune
- d'encourager et favoriser le développement des ventes à la ferme existantes ou à venir.

En l'application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, il doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU et, qu'en l'application de l'article L.153-4 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du conseil communautaire et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- des articles dans la presse,
- la tenue de deux réunions publiques d'information
- l'affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
- la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées,

Vu les articles L151-1 et suivants et R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté ;

Vu l'annexe n°1 à l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 25/11/2016, relatif aux statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté et notamment son article 5-1 Aménagement de l'espace, Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24 février 2017 donnant son accord sur l'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal par Albret Communauté ;

Vu la délibération du 29 janvier 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles et ouvrant la concertation ;

Vu la délibération du 6 mai 2015 prenant acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au sein du Conseil Municipal ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 10 avril 2017 ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis aux personnes publiques, mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme ;

Le Président vous propose d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme de Xaintrailles,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'arrêter** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- ▶ **Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :**
 - au Préfet de Lot-et-Garonne
 - aux services de l'État
 - aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande
- ▶ **De soumettre pour avis le projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;**
- ▶ **La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département de Lot-et-Garonne ainsi que :**
 - aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
 - aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture
 - aux communes limitrophes et EPCI ayant demandé à être consultés

Conformément à l'article L.600-11 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Albret Communauté durant un mois.

61 DSP Port de Buzet – Approbation des tarifs 2017 Délibération n°131/2017

Rapporteur : Monsieur le Président
Nomenclature : 122 DSP-Contrat d'affermage

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Absents : 5

- Dont suppléés : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 54

- Dont « pour » : 54

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle que la gestion et l'exploitation du port de Buzet-sur-Baïse sont confiées par la Communauté de Communes à Aquitaine Navigation par convention d'affermage du 02 septembre 2013, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2028.

Cette convention dispose dans son article 23 que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations en accord avec le délégant et que ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Pour la saison 2017, Aquitaine Navigation propose la grille tarifaire suivante :



AQUITAINE NAVIGATION
Votre partenaire fluvial au cœur du Sud-Ouest

Port
Maintenance
Location
Vente

GRILLE DES TARIFS SAISON 2017
PORT DE BUZET – VAL D'ALBRET

Valable du 01^{er} Avril 2017 au 31 Mars 2018

		BATEAUX		CAMPING-CAR
		QUAI & PORT A SEC	BERGE Amarrage avec piquets non fournis	PARKING
A LA NUITEE (taxe de séjour non comprise)	< 10m	10 €	7 €	7€*** (1 jeton inclus)
	10-15m	12,50 €	8 €	
	15-20m	16 €	14 €	
	20-25m	21 €	15 €	
	> 25m	26 €	20 €	
AU MOIS	< 10m	88 €	50 €	80 €
	10-15m	135 €	80 €	
	15-20m	182 €	100 €	
	20-25m	228 €	130 €	
	> 25m	286 €	150 €	
A L'ANNEE	< 10m	1.040 €	600 €	x
	10-15m	1.560 €	960 €	
	15-20m	2.080 €	1.200 €	
	20-25m	2.600 €	1.560 €	
	> 25m	3.328 €	1.800 €	
BATEAU	PLEIN D'EAU	Inclus	Inclus**	2€ (100L)
	ELECTRICITE	Inclus jusque 30 kw/mois*	Inclus**	2€ (1 heure)
	SANITAIRES	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture
	DOUCHES	2 €	2 €	2 €
	GESTION DECHETS	Inclus	Inclus	Inclus
	ALERTE INCIDENT	Inclus	Inclus	Inclus
ACCES	PARKING PUBLIC	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING CLOTURE	35 € / SEM	35 € / SEM	35 € / SEM
BUREAU	INTERNET WIFI	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCUEIL ETRANGERS (ANG, ALL, ESP)	Inclus	Inclus	Inclus
	POINT COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	FAIRE SUIVRE COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	INFO METEO	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES PHARMACIE	Inclus	Inclus	Inclus
	NEWSLETTER	Inclus	Inclus	Inclus

Taxe de séjour 2017 : 0,20€ / adulte / nuitée

* 0,22 €/kw au-delà, comptabilisé par compteur

** Accès depuis le quai ou l'atelier dans la journée si place disponible

*** Si paiement non effectué à l'arrivée, pénalité de 10€ en sus

05 53 84 72 50
 contact@aquitaine-navigation.com • www.aquitaine-navigation.com
 Port de Buzet - Val d'Albret - 47 160 Buzet-sur-Baise • FRANCE
SARL Aquitaine Navigation au capital de 409 944 € • siret 394 890 164 000 38 • RCS Agen B 394 890 164 • APE 7721B

Pour rappel et comparaison, la grille tarifaire 2016 était la suivante :



GRILLE DES TARIFS 2016
PORT DE BUZET – VAL D’ALBRET

		BATEAUX		CAMPING-CAR
		QUAI	BERGE & PORT A SEC	PARKING
A LA NUITEE	< 10m	10 €	7 €	7 €*** (1 jeton inclus)
	10-15m	12 €	8 €	
	15-20m	15 €	14 €	
	20-25m	20 €	15 €	
	> 25m	25 €	20 €	
AU MOIS	< 10m	85 €	50 €	80 €
	10-15m	130 €	80 €	
	15-20m	175 €	100 €	
	20-25m	220 €	130 €	
	> 25m	275 €	150 €	
A L'ANNEE	< 10m	1000 €	600 €	x
	10-15m	1500 €	960 €	
	15-20m	2000 €	1200 €	
	20-25m	2500 €	1560 €	
	> 25m	3200 €	1800 €	
BATEAU	PLEIN D'EAU	Inclus	Inclus**	2€ (100L)
	ELECTRICITE	Inclus jusque 30 kw/mois*	Inclus**	2€ (1 heure)
	SANITAIRES	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture
	DOUCHES	2 €	2 €	2 €
	GESTION DECHETS	Inclus	Inclus	Inclus
	ALERTE INCIDENT	Inclus	Inclus	Inclus
ACCES	PARKING PUBLIC	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING CLOTURE	35 € / SEM	35 € / SEM	35 € / SEM
BUREAU	INTERNET WIFI	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCUEIL ETRANGERS (ANG, ALL, ESP)	Inclus	Inclus	Inclus
	POINT COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	FAIRE SUIVRE COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	INFO METEO	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES PHARMACIE	Inclus	Inclus	Inclus
	NEWSLETTER	Inclus	Inclus	Inclus

* 0,22 €/kw au-delà, comptabilisé par compteur

** Accès depuis le quai ou l'atelier dans la journée si place disponible

*** Si paiement non effectué à l'arrivée, pénalité de 10€ en sus



AQUITAINE NAVIGATION

☎ 05 53 84 72 50

@ contact@aquitaine-navigation.com • www.aquitaine-navigation.com

📍 Port de Buzet - Val d'Albret - 47 160 Buzet-sur-Baise • FRANCE

SABI: Aquitaine Navigation au capital de 409 944 € • siret: 394 830 164 000 38 • RCS Agen: B 394 830 164 • APE: 7721B

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président,

Considérant la proposition de grille tarifaire 2017 présentée ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

► **De prendre acte** des tarifs 2017 proposés par Aquitaine Navigation.

62 Tableau des effectifs – Actualisation - Délibération n°132/2017

Rapporteur : Monsieur Francis MALISANI, vice-président au personnel

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression de poste

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 53

Votants : 54

Absents : 5

- Dont « pour » : 54

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 1

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, (*emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,*

Le cas échéant : En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année (en cas de recrutement prévu d'un contractuel sur la base de l'article 3-2).

A noter : la décision du recrutement appartient à l'autorité territoriale, et non à l'organe délibérant qui crée uniquement l'emploi.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 22 mars 2017,

Et dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) que l'établissement se prépare à mettre en œuvre,

Il convient de cartographier les effectifs de l'établissement en précisant les postes pourvus, et d'en planifier les recrutements, renouvellements et mouvements de personnel connus pour l'année 2017 :

OUVERTURE DE POSTES :

- 1 Assistant(e) de prévention à temps complet

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise, des rédacteurs, des adjoints administratifs

Poste à temps complet à pourvoir en juillet 2017

Motif invoqué : Adaptation à la taille du nouvel établissement. Obligation réglementaire. Prévention.

Nature des fonctions : Identification et évaluation des risques professionnels, coordination des assistants de prévention de secteur, mise en œuvre du document unique et actualisation, participation au CHSCT et suivis de chantier

Niveau de recrutement : néant mais expérience souhaitée

- **1 Assistant(e) de gestion administrative de l'Ecole de Musique et de Danse à temps non complet**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Adjoint administratif

Poste à temps non complet (20h) à pourvoir en juillet 2017

Motif invoqué : Recrutement direct à l'issue d'un contrat aidé et d'un contrat de droit public
(voie d'accès sans concours au 1^{er} grade du cadre d'emploi)

Nature des fonctions : Tenue du secrétariat de l'Ecole de Musique et de Danse, soutien administratif de la Direction, relationnel avec les familles et les assistants d'enseignement artistique, bonne connaissance du logiciel E-Muse

Niveau de recrutement : BAC (recrutement en interne)

- **1 Agent d'exploitation du Patrimoine à temps complet**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Adjoints techniques

Poste à temps complet à pourvoir en septembre 2017

Motif invoqué : Recrutement direct à l'issue d'un contrat aidé
(voie d'accès sans concours au 1^{er} grade du cadre d'emploi)

Nature des fonctions : Exploitation et entretien des voies et conduite d'engins de voirie

Niveau de recrutement : néant Permis à jour (recrutement en interne)

- **2 Agents d'exploitation de Voirie à temps complet**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Adjoints techniques

Poste à temps complet à pourvoir en septembre 2017 et décembre 2017

Motif invoqué : Recrutement direct à l'issue d'un contrat aidé et d'un contrat de droit public
(voie d'accès sans concours au 1^{er} grade du cadre d'emploi)

Nature des fonctions : Exploitation et entretien des voies et conduite d'engins de voirie

Niveau de recrutement : néant Permis à jour.

- **1 Chargé(e) de mission Développement économique**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Attachés

Poste à temps complet à pourvoir en septembre 2017

Motif invoqué : Soutenir la politique de développement économique du territoire

Nature des fonctions : Suivi des décisions en matière de développement économique en collaboration avec la hiérarchie et les élus, prospection des acteurs économiques, des projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire, suivi des demandes de subventions

Niveau de recrutement : BAC + 4 ou 5

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public du niveau de la catégorie A.

- **1 Conseiller(e) en insertion professionnelle**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Attachés

Poste à temps complet à pourvoir en décembre 2017

Motif invoqué : Aider à résoudre les problèmes à finalité professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire

Nature des fonctions : Accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'emploi (orientation, qualifications,...), conseil et propositions d'actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion, établissement de diagnostics individualisés

Niveau de recrutement : BAC + 3

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public du niveau de la catégorie A.

- **1 Animateur de la Maison des Services au Public**

Grades correspondants pour pourvoir ce poste : Grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs

Poste à temps complet à pourvoir en décembre 2017

Motif invoqué : Aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics

Nature des fonctions : Tenue du guichet polyvalent labellisé MSAP, information du public sur les principes des réglementations les plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, accompagnement dans l'usage des procédures téléphoniques et électroniques, dans la prise de rendez-vous avec les spécialistes de chaque réseau, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne

Niveau de recrutement : BAC à BAC + 2

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public le cas échéant.

SORTIE DES EFFECTIFS

○ **Départ à la retraite :**

- 1 Directeur général adjoint attaché aux services techniques (1^{er} novembre 2017)
- 1 Aide éducatif petite enfance en contrat aidé (1^{er} octobre 2017)

○ **Mutation :**

- 1 Agent d'entretien polyvalent titulaire à temps non complet (1^{er} mars 2017)

▪ **Fins de contrats :**

- 2 assistants d'enseignement artistique (1^{er} avril 2017)
- 1 Chargé de communication en contrat aidé (17 mars 2017)

REFORME PPCR

Prise en compte du protocole des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)

Cette réforme des carrières a des implications sur les différents cadres d'emplois et grades de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C (3 grades au lieu de 4 / glissement d'office vers les nouveaux grades).

Le Président propose à l'assemblée,

- la création ou le renouvellement des emplois permanents à temps complet et non complet énoncés plus avant ;
- la modification du tableau des emplois à compter du 12 avril 2017 comme suit :

TITULAIRES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>					
Attaché principal	A	2	1	0	1 Directeur général adjoint attaché aux Services Techniques
Attaché territorial	A	6	3	0	1 Responsable des Finances 1 Agent de développement de la Maison de Services au Public 1 Coordonnateur programme Leader
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	1	0	1 Responsable des Ressources Humaines
Rédacteur principal 2ème classe	B	4	1	0	1 Responsable de la Petite Enfance – Enfance Jeunesse
Rédacteur	B	5	2	0	1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées 1 Responsable Urbanisme
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	0	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	8	5	0	1 Conseiller emploi 1 Animateur RAM 1 Régisseur contrôleur de gestion Enfance 1 Assistant de gestion administrative Enfance Jeunesse 1 Assistant de gestion administratif pôle fonctionnel et Voirie
Adjoint administratif	C	8	4	0	1 Adjoint des Ressources Humaines 1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion

					administrative Voirie 1 Assistant administratif et comptable
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	0	0	
Ingénieur territorial	A	3	1	0	1 Responsable Hydraulique et Environnement
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	2	0	1 Responsable Voirie 1 Responsable Patrimoine
Technicien	B	2	0	0	
Agent de maîtrise principal		1	0	0	
Agent de maitrise	C	3	2	0	2 Encadrants Voirie
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	4	0	1 Référent des documents techniques 1 Chef d'équipe Voirie 2 Agents d'exploitation de Voirie
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	9	8	0	1 Chef d'équipe 2 Agents d'exploitation de Voirie spécialisés 5 Agents d'exploitation de Voirie
Adjoint technique	C	17	11	2	1 Chef d'équipe Voirie 1 Agent d'exploitation du Patrimoine spécialisé 1 Mécanicien 6 agents d'exploitation Voirie 2 Agents techniques polyvalents
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	6	6	4	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 4 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	4	2	2	2 Enseignants Musique
Assistant d'enseignement artistique	B	3	2	0	2 Enseignants Musique
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	7	7	1	1 Coordonnateur Petite Enfance 1 Coordonnateur Jeunesse 4 Directeurs ALSH /NAP 1 Animateur
Adjoint d'animation	C	8	8	1	1 Directeur ALSH 1 Directeur Maison des Jeunes 1 Animateur RAM 5 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur jeunes enfants	B	3	3	0	1 Directeur de halte-garderie 2 Educateurs Jeunes Enfants
Assistant socio-éducatif	B	1	1	1	1 Assistant socio-éducatif
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	2 Assistants éducatifs Petite Enfance

Agent social	C	6	6	1	6 Assistants éducatifs Petite Enfance
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	C	2	2	0	2 Auxiliaires de puériculture
FILIERE SPORTIVE					
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	1	1	0	1 Coordonnateur Enfance
TOTAL		126	85	12	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché aux Services Administratifs
Attaché principal	A	1	0	0	
Attaché territorial	A	7	3	0	1 Chargé de mission Urbanisme 1 Chargé de mission Développement économique 1 Responsable Enfance Jeunesse
Rédacteur	B	3	2	0	1 Conseiller en insertion professionnelle 1 Chargé d'accueil de la Maison de Services au Public
Adjoint administratif	C	2	1	1	1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de Musique et de Danse
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	0	0	
Ingénieur territorial	A	3	2	0	1 Chargé de mission Natura 2000 1 Chargé de mission Urbanisme
Agent de maîtrise	C	1	1	1	1 Conducteur de bus
Adjoint technique	C	5	3	2	1 Agent d'exploitation Voirie 2 Agents d'entretien polyvalents
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	2	0	0	
Assistant d'enseignement artistique	B	9	9	9	7 Enseignants Musique (dont 2 remplacements longue durée)
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	8	5	3	5 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur principal jeunes enfants	B	1	1	1	1 Référent technique de Micro-crèche
Educateur de jeunes enfants	B	2	2	0	1 Directeur de Multi Accueil 1 Animateur RAM
Agent social principal 1ère classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2ème classe	C	2	2	1	2 Assistants éducatifs Petite Enfance

